



## CTT RHÔNE ALPES

23 septembre 2015 - Nivolas

---

**Réuni en seconde instance, le Comité Technique Territorial (CTT) ne nécessitait pas son quorum pour pouvoir mener à bien la séance : vos représentants SNPA-FO ont donc siégé comme ils s'y étaient engagés.**

Pour mémoire et suite au projet du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2016-2020, l'Assemblée Générale des Personnels du 4 septembre dernier réunie sur l'invitation de l'ensemble des Organisations Syndicales (OS) à Apremont, avait posé différents axes d'actions dont le boycott des instances locales en attendant le Conseil d'Administration (CA) à Paris d'octobre. Cette proposition d'action n'avait pas retenu l'assentiment du SNPA-FO aux motifs :

- Que seule une décision nationale pouvait entériner l'action. D'autant que le SNPA-FO, réuni en Congrès au printemps dernier, avait arrêté la nécessité de ne pas pratiquer « la politique de la chaise vide » contreproductive au débat social dans les Territoires et à l'intérêt de la Communauté Administrative.
- Que face à la difficulté et à la déficience d'expression de cette Communauté (traduite dans tous les audits ASO, régionaux, etc.), aux enjeux à venir, plus que jamais le SNPA-FO tenait à honorer pleinement ses missions et son rôle de partenaire social au service de l'ensemble des collègues administratifs.

---

### **A l'Ordre du Jour : Débat sur le soutien administratif**

L'opportunité pour le SNPA-FO de porter les attentes de notre Organisation pour une meilleure reconnaissance du rôle des gestionnaires administratifs dans l'organisation du travail et la défense d'un positionnement clair des Personnels sur de vrais métiers dans les années à venir.

Pour rappel, l'organisation du soutien en Rhône Alpes s'est construite sur la base de la DIA n° 10-DIA-39 du 05.02.2010 qui a arrêté une organisation des services au sein de chaque agence. Cette organisation, confirmée par notre Directeur Territorial (DT) avec le déploiement du Schéma Directeur d'Organisation (SDO) a suscité bien des réserves pour notre OS et nous l'avions fait entendre.

Pour autant, souhaiter l'abrogation de l'existant dans un contexte où notre Direction Générale (DG) ne donne aucune directive claire et précise de la manière dont ces aspects du travail doivent être organisés ne semble pas opportun. Il apparaît être à l'honneur de Rhône Alpes d'avoir tenté de trouver des solutions dans le respect des positionnements géographiques des Personnels, de l'arrivée d'outils informatiques dont personne ne pouvait apprécier précisément les gains de productivité engendrés, des réformes et réorganisations incessantes n'offrant aucune assurance de stabilité des organisations.

La position du SNPA-FO sur le sujet du « soutien administratif » a donc été et sera la suivante :

- Revenir à la Secrétaire de Division : NON ! L'activité polyvalente des gestionnaires administratifs au service des techniques n'est plus la réponse à apporter.
- La valorisation du travail des gestionnaires administratifs passe par une identification « métier » clairement libellée : comptable, contrôleur de gestion, acheteur, appui juridique, gestionnaire ressources humaines, etc.
- Il n'est plus acceptable de voir des collègues « ballotés » d'un poste à un autre, sur des fonctions sans aucun lien entre elles sans que ces évolutions soient inscrites dans le cadre d'un parcours professionnel, précédées d'un accompagnement et de formations appropriées.
- Le matriciel, à échelle des services supports, ne doit pas s'opposer à l'organisation territoriale des équipes de terrain mais se compléter. Ne pas avoir communiqué sur ces aspects a totalement nuit aux nécessités d'évolution.
- C'est dans la spécialisation que les gestionnaires administratifs répondront le mieux aux enjeux à venir de l'ONF et pourront s'inscrire dans des parcours professionnels valorisants et ascendants.
- Il n'est plus acceptable de rencontrer encore des gestionnaires administratifs, auxquels il reste encore quelques 10-15 ans à travailler, sans aucune perspective de parcours professionnel, sans lisibilité sur leurs rôles et leur importance, sans formation, etc.
- Tenter de détruire l'organisation du soutien telle que définie pour notre Territoire serait contreproductif. Son déploiement, initié en 2010, peine même à se finaliser dans toutes les agences. Mais partir du fait que toute organisation, posée en un temps donné, peut être perfectible et trouver des axes d'amélioration : OUI.
- Mener un débat constructif dans l'intérêt des Personnels et de l'Etablissement sur le sujet, tel est l'ambition de notre OS. A réfléchir sous forme d'ateliers réunissant des représentants des OS comme le proposait notre Direction ?
- Tenir compte :
  - o Que lorsque cette organisation a été posée : SAP, déployé en 2007, laissait juste entrevoir une appropriation performante par les utilisateurs comptables. TECK était annoncé mais la manière dont serait déployé l'outil encore inconnue. Et PRODUCTION-BOIS pas encore évoqué.
  - o Que l'étude des métiers C/B, avec pour objectif de pouvoir apporter une reconnaissance méritée aux Personnels des prises de responsabilités accrues, aura aussi pour objectif de définir les besoins en terme de soutien administratif pour l'ONF et les années à venir. Que l'organisation, qui pourrait alors être définie et voulue dans les Territoires, devra pouvoir coller à la nôtre sans nouvelle révolution déstabilisatrice pour les Personnels. Or la définition des fiches métiers qui découle de cette étude est quelque peu différente de notre modèle d'organisation...

- Qu'il manque à l'organisation de cette chaîne un maillon clairement identifié : démarche commerciale, achats dont seule l'agence de Haute-Savoie, pour l'heure, identifie une équipe dévolue.
- Des difficultés qui pourraient découler du positionnement de Personnels à des postes d'animateurs d'équipes, alors qu'ils travaillent parfois depuis plus de 20 ans à égalité avec les collègues que demain ils manageront. Quel accompagnement pour assurer cette évolution dans le respect de tous ?
- Du sur-empilage de responsables : Secrétaires Généraux, responsables administratifs de pôles qui peut aussi induire des difficultés de positionnement des uns et des autres et nécessite que les niveaux de responsabilité soient très clairement posés et respectés.

### **A l'Ordre du jour également, un changement de résidence administrative**

Avec le départ en retraite du responsable du service foncier à St Etienne, la volonté de transférer et mettre en appel ce poste sur Chambéry.

Si la démarche dispose d'une organisation du pôle financier de la DT sur l'agence de Chambéry permettant de regrouper les Personnels dévolus sur un même site, le SNPA-FO s'interroge néanmoins, à cette occasion, du risque d'organisations posées en un lieu donné en fonction de la situation géographique d'habitation de tel ou tel responsable. « Quid » si demain le responsable financier devait être personnellement basé à l'autre bout du Territoire ?

Préoccupation à laquelle notre Direction pose qu'un travail important de rationalisation a été réalisé depuis 2008, avec une organisation suivant un « triangle d'or » Lyon-Chambéry-Grenoble : si demain le responsable change, l'organisation ne sera pas remise en cause.

Autre préoccupation posée par ce changement : la capacité des bureaux de Chambéry à pouvoir accueillir plus de Personnels, d'autant dans des locaux, dont chacun s'accorde qu'ils ont atteint leurs limites en vétusté et pour lesquels un rapport, de l'inspectrice nationale SST, devrait être prochainement présenté au CTHSCT.

Préoccupation à laquelle notre Direction répond que le réagencement et la réfection des bureaux de Chambéry sont en marche et budgétés pour 2016. Le SNPA-FO s'interroge sur la rapidité d'une solution trouvée alors que, jusqu'à présent, le manque de moyens financiers était la seule réponse aux besoins et nécessités de travaux. Projet pour lequel chacun convient que, pour le mener à bien, il devra être partagé avec l'ensemble des Personnels du site et plus particulièrement les Personnels impactés.

A noter un point très positif : les fonctions de responsable foncier, occupées ces dernières années par un responsable technique, devraient revenir à un Personnel administratif. Le poste a été ouvert à candidature pour la prochaine CAP des Attachés.

**D'autres points relevaient plus particulièrement de la Communauté de travail des collègues techniques :**

Changement de résidences administratives, vente, affectation de maisons forestières. Points que nous ne détaillons pas ici mais tenons à votre disposition si souhaité.

Vos représentants au CTT :

**Membre titulaire,**

**Claire Le Guerroué.**

**Membre suppléant,**

**Frédérique Poulain.**